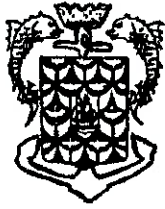


DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 29

OBJET

Affaire n° 2022-140

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT AUX
ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi quatre octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Gilda Bréda.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville,

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17 h 10 (affaire n° 2022-137), MM. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Zakaria Ali et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2022-138).

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 septembre 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 5 octobre 2022.

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Patrice Payet M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye (excusée), Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-140

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-146 du 9 novembre 2021 portant l'avance de subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-042 du 5 avril 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-055 du 3 mai 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-067 du 7 juin 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations relevant de la petite enfance pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-068 du 7 juin 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-096 du 5 juillet 2022 portant l'attribution de subvention en fonctionnement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 21 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 4 octobre 2022 ;

MM. Henry Hippolyte, Didier Amachalla et Wilfrid Cerveaux ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2022, aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



OLIVIER HOARAU

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le 14/10/2022



ID : 974-219740073-20221004-DL_2022_140-DE

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2022**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la campagne associative 2022 en complément des dotations déjà allouées pour l'année 2022.

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

7 associations ont présenté des demandes de subvention.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement et en investissement, selon le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT		
ASSOCIATIONS	NOUVELLES ATTRIBUTIONS	ACTIONS CONCERNEES
ADDICTIONS FRANCE	6 450 €	- Formation Bases en Addictologie - Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) - Une Affaire de Famille.
RÉSEAU OTÉ !	6 500 €	- Montagnes Russes, - Les cyberaddictions pour les parents, - Sensibilisation au NTIC - Prévention consommation des produits psycho-actifs - Pass écran
VIEN BOUGÉ	10 000 €	Viv ansamb : les 10 ans de Vien Bougé (événement)
ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES	ACTIONS CONCERNEES
LES PETITS PAS	39 493 €	Accueil petite enfance en micro-crèche de 12 places agréées
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	30 000 €	Renforcement de la médiation sociale de proximité d'accès aux droits du centre social
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	30 000 €	Pour le développement des inter quartiers pétanque
AGAME	18 000 €	Pour le développement d'un espace d'accès aux droits et aux savoirs par le numérique (médiathèque B. Boulard)

INVESTISSEMENT		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE	ACTIONS CONCERNEES
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	35 000 €	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement « pôle arts visuels de la Réunion » et équipement mobiliers et bureautique- Remplacement de l'habillage du chapiteau extérieur du centre culturel- Equipement des locaux du centre social

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2022, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.